

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Qu'est-ce qu'une interdiction administrative du territoire (IAT) ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Qu'est-ce qu'une interdiction administrative du territoire (IAT) ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?  
targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32514/abonnement](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32514/abonnement))

## Qu'est-ce qu'une interdiction administrative du territoire (IAT) ?

Vérfié le 13 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

L'interdiction administrative du territoire (IAT) permet d'empêcher un étranger d'entrer en France lorsque sa présence constitue un danger grave (activités terroristes notamment). Elle est prononcée par le ministre de l'intérieur. L'interdiction peut prendre fin de différentes façons. L'autorité administrative peut à tout moment supprimer l'interdiction. L'étranger peut en demander la levée après un délai d'un an.

### En quoi consiste une IAT ?

L'interdiction administrative du territoire (IAT) est une mesure administrative prononcée par le ministre de l'intérieur.

Elle permet d'empêcher un étranger d'entrer en France lorsque sa présence constitue un danger grave (activités terroristes notamment).

#### À noter

L'interdiction de retour sur le territoire français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2782>) (mesure administrative)  
L'IAT se distingue de l'interdiction du territoire français (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784>) (mesure judiciaire), qui concernent un étranger déjà entré en France.

### Qui est concerné par l'IAT ?

L'interdiction administrative du territoire (IAT) concerne tout étranger qui ne réside pas habituellement en France et ne s'y trouve pas.

#### Cas général

Il s'agit de l'étranger d'un autre pays dont la présence en France constituerait une menace grave pour l'ordre public, la sécurité intérieure ou les relations internationales de la France.

#### Européen

Il s'agit du citoyen \_\_\_\_\_ ou d'un membre de sa famille dont la présence en France constituerait une menace réelle, actuelle et suffisamment grave pour un intérêt fondamental de la société.

## Quelle est la procédure pour une IAT ?

L'interdiction du territoire est prononcée par le ministre de l'intérieur, sans avoir entendu l'étranger.

La décision est \_\_\_\_\_ par écrit. Elle est argumentée. Elle ne l'est pas si des considérations relevant de la sûreté de l'État s'y opposent.

### À noter

Si l'étranger est entré en France alors que l'IAT prononcée antérieurement ne lui avait pas déjà été notifiée, la notification intervient en France.

## Quels sont les effets de l'IAT ?

L'interdiction s'applique en métropole et outre-mer.

### L'étranger s'apprête à entrer en France

\_\_\_\_\_ refuser l'entrée en France (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2190>)

### L'étranger est déjà entré en France sans avoir respecté les règles d'entrée sur le territoire

L'étranger faisant l'objet d'une IAT peut être reconduit d'office hors de France. Cette mesure ne concerne pas les mineurs.

Le ministre de l'intérieur fixe le pays de renvoi ou, si l'étranger ne peut pas être immédiatement éloigné, prononce son \_\_\_\_\_.

L'Européen (ou un membre de sa famille) dispose, à partir de la \_\_\_\_\_ de l'IAT, d'un délai d'1 mois pour quitter la France (sauf urgence).

S'il ne quitte pas le territoire dans ce délai, il est reconduit d'office à la frontière.

### À savoir

\_\_\_\_\_ libération conditionnelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32562>) \_\_\_\_\_ est possible uniquement si cette interdiction est exécutée par la reconduite à la frontière.

## Un recours est-il possible en cas d'IAT ?

\_\_\_\_\_ recours administratif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2474>) \_\_\_\_\_ devant le ministre de l'intérieur.

\_\_\_\_\_ déposer un recours (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2026>) \_\_\_\_\_ devant le tribunal administratif de Paris et le saisir en référé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2551>) \_\_\_\_\_

## Comment l'IAT prend-elle fin ?

Le ministre de l'intérieur peut à tout moment \_\_\_\_\_ l'IAT.

Par ailleurs, l'étranger peut demander le retrait de son interdiction, après un délai d'1 an à partir du prononcé de la mesure.

Si le ministre n'a pas répondu dans un délai de 4 mois, la demande est refusée.

Le ministre de l'intérieur réexamine automatiquement tous les 5 ans, à partir de la date de la décision, les motifs de l'interdiction.

### Textes de loi et références

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L320-1 à L323-2

- ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771190/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771190/)) Interdiction administrative du territoire

Code de justice administrative : articles R312-6 à R312-19

- (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006165713/>) Compétence du tribunal administratif de Paris : article R312-8